

Communiqué de presse

Le promoteur Prim'Arte digitalise le processus de vente immobilière avec LegaLife

LegaLife sera lancé sur 6 programmes en Ile-de-France, pour un total de 407 lots

Paris, le 2 septembre 2019 –Le promoteur francilien Prim'Arte, fort de 10 ans d'expertise dans le neuf, a fait le choix de la technologie LegaLife pour la digitalisation du processus de vente immobilière en VEFA. LegaLife sera lancé sur 6 programmes du promoteur situés au Plessis-Robinson (92), à Villepreux (78), à Maurepas (78) et à Lisses (91). L'ensemble des programmes représente plus de 400 lots qui seront ainsi disponibles à la réservation en ligne. Prim'Arte a décidé de généraliser la solution sur l'ensemble de ses programmes à venir.

Commercialisée depuis 2017, la solution développée par LegaLife est un service innovant qui simplifie et digitalise entièrement le processus de vente immobilière en VEFA. Elle permet ainsi d'accélérer le délai de traitement des dossiers entre la réservation du bien et la signature de l'acte de vente chez le notaire, tout en offrant aux acquéreurs une expérience d'achat 100 % digitalisée.

Inès Ben M'Hamed, Directrice des programmes de Prim'Arte, déclare : *« Nous accordons une importance particulière à la relation client qui est une des clés de notre succès. La solution de LegaLife facilite l'ensemble des échanges avec les acquéreurs et nos partenaires notaires, et permet un excellent niveau de communication. La dématérialisation répond ainsi à nos exigences et simplifie grandement notre travail ».*

« Nous sommes très heureux d'apporter à Prim'Arte notre solution innovante afin de fluidifier son activité et d'améliorer sa relation client. Avec plus de 150 promoteurs déjà convaincus par notre technologie, nous savons que la digitalisation de la promotion immobilière est en marche », déclarent **François Marill et Thomas Rivoire, co-fondateurs de LegaLife.**



56 Metropolitan - Aubervilliers

Les avantages de la digitalisation du processus de vente

- **Amélioration de l'expérience client.** L'acquéreur a la liberté de réserver son appartement en ligne quand il veut et où il veut. Le processus est simple et ne prend que quelques minutes tout en offrant toute la sécurité juridique requise. Grâce à son espace personnel, le client évite la paperasse inhérente à une acquisition immobilière.
- **Optimisation de la gestion pour le promoteur.** Le suivi de l'opération immobilière est entièrement automatisé grâce à un outil de gestion et de suivi des dossiers. Les collaborateurs du groupe peuvent ainsi se consacrer aux tâches à plus forte valeur ajoutée ; en effet, les commerciaux et acquéreurs n'ont plus à compléter à la main les trois exemplaires du contrat de réservation. Il leur suffit de répondre à quelques questions simples et un contrat de réservation sur-mesure se crée automatiquement et instantanément. La signature du contrat, de ses annexes et la notification SRU se font de manière électronique, en quelques clics, grâce à l'intégration de DocuSign, leader mondial de la signature électronique, et d'AR24, solution de recommandé électronique utilisée quotidiennement par plus de 6 000 notaires.
- **Simplification des relations avec le notaire.** Du contrat de réservation à la signature de l'acte de vente, la relation entre le promoteur et le notaire est totalement dématérialisée : tous les échanges et transmissions de pièces sont centralisés grâce au logiciel de LegaLife. Les notaires bénéficient de l'outil collaboratif et peuvent aussi échanger des documents avec les acquéreurs. LegaLife a constaté un **gain de temps de 4 semaines en moyenne** entre la signature du contrat de réservation et la signature de l'acte de vente chez le notaire.

Evolution du nombre de promoteurs utilisant LegaLife depuis novembre 2017



A propos de Prim'Arte

Acteur en forte croissance dans le secteur de la promotion immobilière en Ile-de-France (plus de 25 M€* de fonds propres et un chiffre d'affaires de 4 M€*), Prim'Arte a commercialisé plus de 1 500 logements ces 10 dernières années et continue son ascension en se positionnant sur plusieurs projets d'envergure. Le fort développement de Prim'Arte tient entre autres à la fiabilité et à la solidité de ses partenaires. Collaborant avec une maîtrise d'œuvre qualifiée, Prim'Arte donne la meilleure qualité de réalisation à ses opérations. Les prestations, quant à elles, sont rigoureusement sélectionnées afin d'assurer un confort optimal et pérenne pour habiter ou investir. Pour en savoir plus : www.prim-arte.com. *Chiffres enregistrés au 01.09.2018

A propos de LegaLife

Fondée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, LegaLife est un éditeur de logiciels spécialisé dans la rédaction automatisée de documents juridiques 100 % en ligne. Après avoir été la première LegalTech à proposer aux particuliers et aux entreprises quelques 200 documents administratifs et juridiques à créer soi-même sur le site LegaLife.fr, la start-up a décliné depuis 2017 sa solution logicielle BtoB dédiée aux professionnels de l'immobilier résidentiel neuf – promoteurs, commercialisateurs, distributeurs - et a mis au point une solution innovante qui simplifie et digitalise entièrement le processus de vente en VEFA. Les délais de traitement des dossiers entre la réservation électronique en face à face client ou à distance, et la signature de l'acte de vente chez le notaire sont très fortement raccourcis. Les parties prenantes – promoteur, client, notaire – bénéficient d'un outil collaboratif en ligne qui fluidifie et simplifie l'ensemble du processus. La relation client est enrichie, et les acquéreurs, à travers leur espace dédié, bénéficient d'un suivi jusqu'à la livraison. Aujourd'hui, LegaLife est déployé auprès de plus de 150 promoteurs nationaux et régionaux en France. Plus d'informations sur www.legalife-promoteurs.fr et www.legalife.fr.

Contacts presse

Prim'Arte

Manuela IBARS - Responsable marketing
01 42 83 20 54

LegaLife



Nicolas Daniels – 06 63 66 59 22 – ndaniels@ulyse-communication.com
Candide Louniangou – 06 32 76 03 27 – clouniangou@ulyse-communication.com